



MODULE 2 DE 4 DU PROGRAMME COMPLET POUR
GESTIONNAIRES DE CLINIQUES DENTAIRES

Gestion des ressources humaines

Élément clé pour la réussite de votre cabinet dentaire

Objectifs éducationnels

Une saine gestion des ressources humaines est devenue aussi importante qu'une saine gestion financière. Il s'agit d'un élément clé pour la réussite du cabinet dentaire et pour le niveau de satisfaction de la clientèle.

Grâce à elle, vous connaîtrez une meilleure rétention de vos employés, une diminution des conflits et un meilleur climat de travail.

Contenu

- Planifier vos besoins en main-d'œuvre
- Améliorer votre recrutement
- Prévenir et résoudre les conflits
- Élaborer un système de rémunération globale
- Respecter les aspects juridiques (dossiers d'employés)
- Comprendre le rôle et les normes de la CSST
- Investir adéquatement dans la formation de votre personnel
- Élaborer votre manuel d'employés
- Augmenter l'efficacité de vos réunions
- Développer des habiletés de communication

À qui s'adresse cette formation?

Cette formation a été développée pour le dentiste et la personne responsable des ressources humaines au bureau. La présence du dentiste est fortement suggérée. L'expérience nous démontre que c'est la meilleure façon d'assurer l'intégration en clinique des notions apprises lors de la formation.

Dates

Formation en ligne sur demande

Lieu



Formation en ligne disponible sur le portail de IDI

Conférencière



Claudine Doucet

B. Ed., Cert. GRH

Claudine Doucet détient un baccalauréat en enseignement ainsi qu'un certificat universitaire en gestion des ressources humaines, domaine qui est devenu sa nouvelle passion. Forte de son expérience de gestion dans le domaine dentaire autant à la comptabilité, à la gestion du personnel qu'à l'administration globale d'une clinique, elle saura vous guider à travers la gestion de votre clinique dentaire en partageant son expérience, et en vous faisant connaître les outils disponibles ainsi que ceux qu'elle a développés au fil du temps.

Divulgarion aux participants : Il n'existe aucune relation financière pertinente entre cet(ces) enseignant(s) de cette activité de formation continue susceptible de créer des conflits d'intérêts.

Unités de formation continue (FC)



Dentiste : 14 Unités FC (théorie : 14 heures)

Hygiéniste : 14 Unités FC (théorie : 14 heures)

Pour tous les dentistes membres de l'ODQ, la politique de formation continue prévoit que chaque heure de formation théorique procure 1 unité FC, et que chaque heure de formation pratique « hands-on » procure 2 unités FC. Pour les hygiénistes dentaires membres de l'OHDQ, la politique de formation continue fonctionne en heures d'activité de formation, que ce soit théorique ou pratique.

Horaire



Formation en ligne de 14 h à visionner à votre convenance

Coûts*



Dentiste : 1 595 \$

Gestionnaire : 1 595 \$

PROMO À L'ACHAT DES 4 MODULES

4 995 \$/personne

Bien que les 4 modules soient complémentaires, aucun n'est un prérequis et ils peuvent être suivis à la carte.

Contactez-nous ou consultez notre site d'inscription en ligne pour connaître nos diverses modalités de paiement et/ou mensualités.

* Plus taxes applicables. Un dépôt par carte de crédit est exigible à titre de confirmation, le solde étant requis au plus tard 14 jours avant le début de la formation (sauf si vous vous inscrivez dans les 30 jours précédents le début de la première journée de la formation). Le contenu du programme peut être modifié sans préavis. Un remboursement ou une note de crédit sera possible si une annulation écrite parvient à nos bureaux 21 jours avant le début de la formation. Notez toutefois que des frais administratifs de 10 % du prix original non escompté de la formation seront retenus (et les rabais de quantité et/ou gratuits associés seront réajustés), non remboursable, mais transférable sur une nouvelle transaction dans le programme en cours sur une ou plusieurs formations/services de consultation. Advenant une somme résiduelle, prévoir sa perte si non utilisée. Les places étant limitées, aucun remboursement ni note de crédit ne seront accordés sur une annulation formulée moins de 21 jours avant le début de la formation.

